

Procès-verbal n°24 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	Vendredi 4 Mars 2022
À :	9h au DGL (réunion téléphonique)
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Fatiha BADAOU, Mrs. Sauveur ROMAGNOLE, Daniel OLIVET, Denis LASGOUTE, Jean Pierre RIEU
Absent excusé :	Mr Nicolas FAGEON

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes Correspondances destinées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (numéro d'affiliation@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

La commission recommande fortement aux clubs de contrôler les licences via « foot compagnon » avant les rencontres, plateaux et matchs afin d'éviter les tricheries.

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 23 de la réunion du 25 /02/2022.

Point sur les derniers documents (protocoles et PV) « RETOUR AU FOOT »

RAPPEL : La commission informe tous les acteurs des compétitions (joueurs, arbitres, délégués, dirigeants, présidents, éducateurs, etc...), avec ou sans passage aux vestiaires, que les derniers documents relatifs au « retour au foot » COVID-19, sont disponibles sur les sites de la Fédération Française de Football, Ligue de Football d'Occitanie et District Gard Lozère, et à ce titre, les invitent à en prendre connaissance.

Elle rappelle aussi que tous les documents, déterminent les grands principes liés aux précautions sanitaires, sans toutefois se substituer à toutes les réglementations Gouvernementales qui s'imposent.

RÈGLES DE PARTICIPATION (COVID-19)

Consulter le PV N° 1 du 1^{er} Septembre

Les clubs dont les joueurs (**U12 et U12/U13**) sont atteints du COVID doivent envoyer les justificatifs des cas covid de leur effectif dès connaissance et rapidement à la commission COVID19 via le courriel COVID19@GARD-LOZERE.FFF.FR. La commission COVID analysera les justificatifs transmis et donnera un accord à la commission concernée pour un éventuel report. Les protocoles mis en place seront strictement appliqués (Cf les protocoles en vigueur sur le site du District ou envoyés sur les boites officielles des clubs)



Championnat U12/U13

Equipes Qualifiées Finale Départementale à Vauvert le Samedi 2 Avril 2022

FESTIVAL FOOT 2em Tour Equipes Qualifiées pour la Finale Départementale Samedi 2 Avril à Vauvert							
PLATEAU 1	PLATEAU 2	PLATEAU 3	PLATEAU 4	PLATEAU 5	PLATEAU 6	PLATEAU 7	PLATEAU 8
EFC BEUCAIR 1	ALES 1	BAGN PONT 1	NIMES OL 1	ST PRI MONS 1	ROUSSON 1	VERS 1	ES UZES 2
PLATEAU 9	PLATEAU 10	PLATEAU 11	PLATEAU 12	PLATEAU 13	PLATEAU 14	PLATEAU 15	PLATEAU 16
MANDUEL 2	VERGEZE 1	M DE MINGUE 1	TREFLE 1	REGORDANE 1	GENERAC 1	LASALLIEN 1	ACA UNIVERS 3

Sous réserve des instances en cours

Erratum : Application Art 72

Poule E Match du 5 Février S Levant / ACA Univers Match perdu pénalité à S Levant 30€ -1 Pt au classement

Championnat U12

Application Art 72

Match du 12 Février Poule B Rousson / Vézenobres Match Perdu par pénalité à Rousson 30€ -1Pt au Classement

Foot Animation

EFC Beaucaire : Horaires des Plateaux le Samedi le Matin : **9h30** L'Après-Midi : **13h30**

Nimes Ol : U10 et U10/U11 Plateaux à **14H00** le Samedi Après-Midi

Courriers clubs :

- Générac : Retrait amende de 30€ justificatif cas covid avait été fourni Pl 12 du 12/02
- Langlade : U10 Elite. Nécessaire Fait
- Aec St Gilles : U10/U11 Retire son Equipe PL 36.
- EFC Beaucaire : U8 Retire une équipe en R4.

EN CAS DE REPORT A CAUSE DE CAS COVID SUR UN PLATEAU, LES AUTRES EQUIPES SERONT PREVENUES PAR MAIL POUR UN REPORT DU PLATEAU PAR LE DISTRICT



Equipes engagées actuellement en U7/U8/U9 : Beaucaire 30 (1)-N Métropole (2) – S Levant (1)

La commission recommande fortement aux clubs de contrôler les licences via « foot compagnon » avant les rencontres, plateaux et matchs afin d'éviter les tricheries.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

Le Secrétaire de Séance
Nadine GRECO